
Renvoi au comité de constitution d'un ouvrage sur le duel de M.
Gorgueraud, lors de la séance du 16 août 1791
Charles Louis Victor, prince de Broglie

Citer ce document / Cite this document :

Broglie Charles Louis Victor, prince de. Renvoi au comité de constitution d'un ouvrage sur le duel de M. Gorgueraud, lors de la séance du 16 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 472;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12142_t1_0472_0000_2

Fichier pdf généré le 05/05/2020

(L'Assemblée, consultée, décrète le renvoi au comité militaire.)

M. le **Président** annonce que M. Gorgueraud, électeur et juge du département de Paris, fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage sur le duel.

(Cet ouvrage est renvoyé au comité de Constitution.)

M. **Durand-Maillanne** et plusieurs autres membres du comité ecclésiastique proposent différents projets de décrets relatifs à la circonscription de diverses paroisses.

Ces projets de décrets sont successivement mis aux voix dans les termes suivants :

PREMIER PROJET.

Département du Nord, district de Lille.

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport qui lui a été fait par son comité ecclésiastique, de l'arrêté du directoire du département du Nord, du 18 juin dernier, sur l'avis du directoire du district de Lille, du 7 mai précédent, concernant la circonscription des paroisses de ce district, et de l'avis de l'évêque, du 22 juin, décrète :

Art. 1^{er}.

District de Lille.

« Les paroisses du district de Lille, hors la ville chef-lieu du territoire, sont au nombre de 75, ainsi qu'il suit :

« Allennes-en-Carantant, qui comprendra dans son territoire Hézin et Carnin ;

« Annappes ;

« Anneulin, qui aura Provins pour succursale, laquelle comprendra Bauvin dans son territoire ;

« Armentières ;

« Ascq ;

« Attiches, qui aura pour succursale Tourmignies, et qui comprendra dans son territoire le hameau de Plouich, district de Phalempin ;

« Aubert ;

« Avelin, qui comprendra dans son territoire le village d'Antœulles et le hameau de Martinsart, distrait de Séclin ;

« Bassée (la) ;

« Baisieux ;

« Baschy, qui aura pour succursale Bourghelles, dont le territoire comprendra celui de Wannehain, où il y aura un oratoire ;

« Bersée, qui réunira à son territoire le hameau de Watignes, distrait de Capelle ;

« Boudes, qui comprendra dans son territoire les maisons de Mouvaux qui y sont réunies ;

« Bous-ebèques ;

« Camphin-en-Puèle ;

« Capelle-en-Puèle ;

« Commines ;

« Croix ;

« Cysoing, qui aura Louvillers pour succursale ;

« Deulemont, qui aura pour succursale Warneton, laquelle sera composée des territoires de Bar-Warneton et Warneton-Sud, distraits d'une paroisse située dans les Pays-Bas autrichiens ;

« Emmerin, qui comprendra dans son territoire Noyelles et le hameau d'Ancoine ;

« Ennetières-en-Weppes, qui aura pour succursales Englon et Escobèques ;

« Rnevelin, auxquels sont réunis Marq-en-

Puèle et Merignies : il y aura un oratoire à Mé-rignies ;

« Erquinghem-sur-la-Lys, qui comprendra dans son territoire la Chapelle-Grenier, distrait d'Armentières : il y aura un oratoire à la Chapelle-Grenier ;

« Esquermes ;

« Fives, qui aura pour succursale la Madeleine ;

« Fiers, qui aura pour succursale Hellesmes ;

« Fournès, qui réunira à son territoire les mai-sons les plus éloignées du Mesnil ;

« Frelinghien ;

« Fretin, qui aura pour succursale Péronne ;

« Genœch, auquel sera réunie la paroisse de Cobrieux ;

« Gondecourt, qui aura Chemy pour succursale, laquelle comprendra dans son territoire Wachemy ;

« Halluin ;

« Haubourdin ;

« Hem, qui aura pour succursale Forêt ;

« Herlies, qui aura un oratoire à Wières ;

« Houplines, qui comprendra dans son territoire la Chapelle-d'Armentières, où il y aura un oratoire ;

« Illies, qui aura pour succursale Salomé ;

« Lambersart, auquel sera réuni Saint-André, hors Lille ;

« Lannoy, qui aura pour succursales les villa-ges de Lys et de Toufflers ;

« Leers ;

« Lesquin, qui aura pour succursales Faches et Rouchain ;

« Linzelles ;

« Loume, qui aura pour succursale Lequedin ;

« Loës ;

« Marcq-en-Barœul ;

« Marquette ;

« Marquillies, qui aura pour succursale Hautay ;

« Monchaux, auquel sera réuni Ostricourt ;

« Mons-en-Puèle ;

« Mouchain ;

« Nouveaux ;

« Neuville, qui comprendra les maisons de Turcoin éparses hors la ville ;

« Phalempin, qui aura pour succursale Cam-phin ;

« Prêmesque, qui réunira à son territoire le hameau de Wermaquart, distrait d'Ennetières, ainsi que quelques maisons distraites d'Houplines ;

« Prêmesque, qui aura pour succursale Capin-ghen ;

« Quesney (le) ;

« Radighem, qui aura pour succursales Beau-camps et Sequinghem-le-Sec ;

« Roubaix ;

« Roucq ;

« Sainghin-Mélantois, qui aura pour succur-sales Bouvignes et Austaing ;

« Sainghin-en-Wespes, qui comprendra dans son territoire le hameau de Don, distrait de la paroisse d'Anneulin : il y aura un oratoire à Don ;

« Santes, qui aura pour succursale Hallennes ;

« Séclin, qui aura pour succursale Houplin ;

« Templeuve ;

« Thumeries, auquel sont réunies les paroisses de Wahagnies et la Neuville ;

« Turcoin, qui aura un oratoire dans l'église du ci-devant monastère des Récollets de cette ville ;

« Wambrechies ;

« Wasquehal ;

« Watrelos ;